

Extrait du Revue du Mauss permanente

<http://www.journaldumauss.net>

La feuille de route des pouvoirs publics pour la réforme de l'enseignement supérieur dans « L'économie de l'immatériel »

Date de mise en ligne : jeudi 24 juin 2010

Description :

La logique non dite de la loi LRU et de la réforme de l'université (AGU)

- Gazette - Débats -

Revue du Mauss permanente

Fin décembre 2006, fut remis au ministre de l'économie des finances et de l'industrie, Thierry Breton, un important rapport intitulé « *L'économie de l'immatériel, la croissance de demain* » [1] rédigé par Maurice Lévy, le PDG de Publicis, et Jean-Pierre Jouyet, chef de l'inspection des Finances, ancien directeur adjoint de cabinet de Lionel Jospin à Matignon, qui deviendra ministre du gouvernement Fillon, puis Président de l'Autorité des Marchés (AMF). Ce rapport est devenu la feuille de route du gouvernement et des pouvoirs publics pour conduire ses réformes. Il s'agit d'une synthèse bâtie à partir d'une vision technico-financière réalisée par une commission composée pour l'essentiel, de huit inspecteurs des finances et de onze dirigeants d'entreprises privées, à l'image du capitalisme d'Etat libéral à la française. [2]

Ce rapport est passé trop inaperçu, alors qu'il joue un rôle fondateur dans la conduite des politiques publiques. Il est l'équivalent du rapport Nora-Minc de 1978 sur « l'informatisation de la société française ». Comme celui-ci, il s'appuie sur la mutation technique dite de « la numérisation » rendue possible par la convergence des télécommunications et de l'informatique, (qui en fait, date des années 1960-70), pour annoncer de façon récurrente, l'entrée dans une nouvelle économie, voire une nouvelle société : cette fois-ci, il s'agit de « l'économie de l'immatériel » et « de la connaissance ».

La triple fatalité comme argumentaire

Quelques axiomes importés de la dogmatique managériale structurent la philosophie du rapport à partir d'un triple fatum : la fatalité technologique générale, incluant la technicisation du politique en transférant systématiquement les compétences du politique à des experts ou à des agences, la fatalité de la dérégulation et la fatalité de la mondialisation et de la financiarisation.

Comme dans le rapport Nora-Minc, le schéma de pensée se déploie sur le mode d'un syllogisme péremptoire : la « révolution numérique » est érigée au rang de mythe rationnel indiscutable pour légitimer des choix politiques. En fait, la naturalisation de la technologie permet aux pouvoirs de la manier comme un discours de la causalité fatale. La technique instrumentalisée « nécessiterait, exigerait », comme si elle était une force extérieure à la société qui l'engendre. Le déterminisme et le progressisme technologique sont la nouvelle idéologie des temps contemporains. Le prix Nobel d'économie Edmund Phelps, professeur à Columbia, répondant à la question « *Ne vivons-nous pas dans un capitalisme nouveau où l'innovation compte plus qu'avant ?* », déclare : « *Non, je ne crois pas que cette situation soit si nouvelle qu'on le dit. Après 1860, la productivité s'est accélérée dans tous les pays les uns après les autres. Après la seconde guerre mondiale, la productivité a continué son ascension, grâce à l'électronique, l'informatique, etc. Notre période s'inscrit donc dans une continuité et ne représente pas une rupture* ». [3]

Ce qui est nouveau dans le rapport Jouyet/Lévy, c'est la combinaison de la fatalité de la technologie avec celle de la financiarisation et de la dérégulation mondiales. Dans cette vision financière et publicitaire, tout deviendrait « immatériel », sur le modèle de la finance et de l'information déjà dématérialisée : les entreprises, les institutions et même les Nations, seraient des « marques ». Les hommes aussi devraient être considérés comme des « actifs immatériels », gérés comme des signes dans un bilan comptable. Le rapport impose comme une évidence cette vision comptable et financière du savoir et de la culture, traités eux aussi comme de simples « actifs » dans un bilan. Ce discours surplombant sur « l'économie de l'immatériel », caractéristique de l'étape actuelle du capitalisme, a été construit depuis une dizaine d'années dans les services de l'OCDE, à partir des travaux d'économistes qui traitent de l'« *économie fondée sur le savoir* », reprise et amplifiée par la Banque Mondiale et par les organismes internationaux. Ainsi au sommet de Lisbonne en 2000, l'Union Européenne s'est-elle fixée pour objectif de « *devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique* ». Cette économie de l'immatériel se définit selon les rapporteurs, par quatre traits : 1) l'innovation comme moteur des économies développées, 2) le développement massif des technologies d'information et de communication (TIC), 3) la tertiarisation des pays développés, et 4) la mondialisation et la financiarisation [4].

Une philosophie générale : tout devient signe

Le discours sur l'économie de l'immatériel souligne à juste titre, l'importance de la connaissance et de la culture dans la société et l'économie, mais c'est aussitôt pour les standardiser en signes valorisables ou en « actifs comptables », et les recycler dans le processus général de la financiarisation. Toute production intellectuelle doit être réifiée en signe et pasteurisée en une « marque » pour être *business oriented*. Au nom du dogme managérial (terme de Pierre Legendre [5]), le « capitalisme cognitif » capte et capture la sphère de l'esprit et de l'imaginaire dans le travail, l'entreprise et les loisirs, au profit des industries du divertissement et de la publicité.

Le raisonnement financier et comptable supporte toute la démonstration : l'économie, la société ou l'Etat sont redéfinis comme des portefeuilles d'actifs valorisables sur le marché. Erigée en dogmatique, cette approche confond le savoir, la connaissance, l'innovation ou l'information : toutes ces notions sont réduites à des signes et à des actifs comptables. Du coup, la notion « d'immatériel » peut être appliquée aussi bien à la recherche et à la formation, qu'au design, à la mode, à la créativité, à la publicité, et même à « l'esprit d'entreprise » ! Par les vertus de l'immatériel, tout sera(it) transformé en signes, en « marques » valorisables, et *in fine* en « actifs immatériels ». L'enjeu d'une telle confusion est de pouvoir appliquer à toutes les activités cognitives, un même régime comptable et juridique. Si la publicité équivaut à l'œuvre d'art, le divertissement à la culture, la connaissance à l'innovation, et la créativité à la création, tout devient interchangeable selon la logique de « l'équivaloir généralisé » (Gilles Deleuze) - et ces signes indistincts peuvent être à leur tour, soumis à un référent unique, à savoir « l'équivalent général ». Jean Baudrillard définissait déjà « l'ère de la simulation » qui s'ouvre, « par une liquidation de tous les référentiels pire par leur résurrection artificielle dans les systèmes de signes, matériau plus ductile que le sens, en ce qu'il s'offre à tous les systèmes d'équivalence » [6].

Dans le capitalisme post-fordiste contemporain, la production ne segmente plus la conception de la fabrication - le cerveau et le bras. Les deux sont mis à contribution soit directement dans une même entreprise, soit indirectement, par interconnexion de compétences mises en réseau à l'échelle planétaire. Exemple : « un composant d'un téléphone portable pourra être dessiné à Paris, développé en partie aux Etats-Unis, en partie en Inde, et finalement produit à Taiwan » (p.155). Ainsi la logique taylorienne de dissociation du savoir et de l'opération cède à une logique d'intégration de toutes les capacités, notamment du potentiel cognitif. Dès lors, le travail fragmenté en compétences et mondialisé en réseau, est transformé-coagulé en un signe ou « une marque » collé à un objet ou à un service pour acquérir finalement sa valeur marchande.

Au centre, l'ambiguïté du terme connaissance

La réflexion économique sur la connaissance soulève deux questions majeures : la connaissance devient-elle le principal facteur de production et quelle doit être sa régulation ? A ces questions légitimement ouvertes, le rapport Jouyet/Lévy apporte une réponse simpliste, en se référant constamment au modèle néo-libéral anglo-saxon : la privatisation, la libéralisation et la dérégulation.

Or la connaissance est bien un enjeu de politique économique et industrielle, parce qu'il y a un grand nombre de façons d'investir dans la connaissance et que toutes ne sont pas équivalentes selon les objectifs poursuivis : sociaux, économiques, politiques, scientifiques ou techniques. Autrement dit, la réflexion sur la nature et les manifestations de la connaissance fait partie du problème. S'agissant du terme « connaissance » (« économie de la », « société de la »), la question se pose de savoir de quelle connaissance on parle. S'agit-il de la connaissance humaine générale ou d'un type de connaissance technique ou scientifique ? La connaissance est un niveau supérieur de préhension des systèmes, des concepts, qui permet de juger, de trier et qui nécessite un apprentissage : elle est différente du savoir qui est une connaissance appliquée, ou de l'information, matière première de la connaissance, qui elle, peut être aisément reproduite.

Les économistes eux-mêmes insistent sur le fait que la connaissance est un bien public particulier, ayant quatre caractéristiques principales. Elle est 1) un bien « non-exclusif », puisqu'il est difficile de contrôler sa diffusion, 2) un

bien dit « non rival », car sa consommation ne la détruit pas, elle est inépuisable, 3) un « bien cumulatif » car il s'agit d'un bien de production engendrant d'autres connaissances, et 4) un « bien à rendements croissants », car si les coûts fixes initiaux sont très importants, que les coûts de distribution sont faibles. Or le rapport Jouyet/Lévy a une vision très réductrice de l'économie de la connaissance [7] telle que définie par la plupart des économistes, même anglo-saxons, car il néglige des facteurs qualitatifs essentiels comme l'organisation, « l'atmosphère industrielle » (Marshall) et surtout la santé et la sécurité qui relèvent des politiques publiques. Parallèlement, le rapport donne une définition très extensive de la notion « d'immatériel » appliquée indistinctement à l'innovation, à la recherche, à la formation et à l'enseignement, au design, à la mode, à la créativité, au jeu vidéo, à la publicité, ou à l'entertainment. Intégrer le design, la publicité ou la créativité dans le champ culturel, dans la formation et la recherche, permet notamment de faire bénéficier ces secteurs de nouveaux droits et protections, et réciproquement d'intégrer la recherche et les actifs publics dans le secteur privé. Au-delà, la référence aux « industries de la créativité » développées en Grande-Bretagne, soutient la prétention des rapporteurs à généraliser le paradigme publicitaire à toute la société.

Trois axes de recommandations

Si le rapport présente 68 recommandations, on peut en souligner les trois plus « fortes ».

1. L'ensemble du rapport est animé par l'idée d'un transfert des « actifs immatériels » du secteur public vers le marché. Ainsi l'Etat est invité à recenser et à « valoriser » (à identifier et à vendre) ses actifs immatériels, c'est-à-dire des biens publics, par le biais d'une « Agence des actifs immatériels publics » [8]. Il invite à privatiser « le patrimoine immatériel public », sur le modèle de l'immobilier - par exemple les fréquences hertziennes, les droits d'accès à certaines ressources -, ou à déréguler certains droits d'accès aux secteurs réglementés, voire à « casser les rentes » en matière de droits d'auteurs ou droits voisins. Ainsi le rapport suggère-t-il de faire financer les sites publics d'administration en ligne par la publicité sur le modèle de Google, après avoir développé un « business model » pour les sites publics. [9]
2. Faute de crédits budgétaires suffisants pour la recherche et la culture, le rapport demande la transformation des Universités et des musées en « marques » valorisables, susceptibles d'attirer des financements privés. A cette fin devraient être créés dix pôles mondiaux universitaires et de recherche « d'excellence », les autres universités étant plus ou moins professionnalisées et régionalisées. Pour les musées, il s'agit d'accompagner le désengagement financier de l'Etat et de « lever plusieurs tabous de notre politique culturelle » (p. 122) : cela signifie vendre ou louer des Suvres, et céder le droit d'utilisation du nom des musées [10]. L'application de cette recommandation a été engagée avec la création d'une « Sorbonne » aux Emirats-Arabis-Unis et avec l'exportation de Louvre à Abou Dhabi. De façon plus générale, le rapport Levy / Jouyet invite même à traiter la France comme une marque, car « la gestion de l'image s'impose non seulement aux entreprises, mais de plus aux Nations » (p.115). La Nation est donc considérée comme une entreprise dans la compétition mondiale.
3. Au nom de « l'économie de l'immatériel », le rapport manie la fatalité technologique qui s'oppose aux « situations acquises » (p. 93) : ainsi de « l'impact du développement des technologies de l'information sur le droit d'auteur » (p. 73). S'appuyant sur le modèle nord-américain, il en déduit qu'il faut limiter la portée et la durée du droit moral de l'auteur et revoir tout le système français de gestion collective des droits des auteurs, au profit d'un « système plus transparent et plus performant » (p. 128). Au-delà des droits d'auteur, le rapport propose une dérégulation sociale d'ensemble et des réformes radicales ; car l'économie de l'immatériel « repose sur une organisation économique et sociale différente de celle sur laquelle se sont construits notre réglementation du travail et notre système de relations sociales » (p. 165). Par cette généralisation pour « avancer vers une économie plus plastique » (p. 166), le rapport définit « une véritable stratégie globale », visant une profonde restructuration de l'ensemble de la société. « Nous devons reconstruire la « marque France », & pour cela il nous faut changer : changer de réflexes, changer d'échelle et changer de modèle. Accroître le volume des actifs immatériels privés et publics est un impératif de politique économique. Pour y parvenir, nous devons abandonner certains de nos réflexes qui, au lieu de favoriser ces actifs, freinent leur développement. Le premier réflexe dont nous devons nous défaire, c'est celui qui consiste à favoriser les situations acquises. » La conclusion est la mise en chantier de tout le système social, prélude aux réformes de l'Etat dont une des premières a été précisément la LRU dont les grandes lignes furent dessinées dans ce rapport [11]

].

Réformer l'enseignement supérieur et la recherche

Le rapport propose de « restructurer le système d'enseignement supérieur et de recherche ». Pour légitimer ses propositions, il dresse un constat sévère de la situation actuelle de la France : « *notre économie présente des faiblesses importantes et durables. Certaines de ces fragilités sont désormais bien connues, en particulier les failles de notre système d'enseignement supérieur, handicapé par une organisation qui entretient l'échec de masse et rend nos universités invisibles sur la scène mondiale, et celles de notre appareil de recherche, en raison notamment d'une organisation publique de la recherche aujourd'hui dépassée et d'une insuffisante valorisation des résultats des travaux effectués.* » Un tel diagnostic est établi à partir d'un critère quantitatif, à savoir la valorisation financière des « résultats » de la recherche : « *Les revenus tirés de la propriété intellectuelle représentent ainsi, selon les années, entre 3 % et 5 % du budget de la recherche aux États-Unis, contre 1 % en France.* »

Il en résulte l'ardente obligation de changer de modèle : « *Nous ne réussirons pas à figurer parmi les premières économies de l'immatériel si nous maintenons en l'état notre système d'enseignement supérieur et de recherche, & la France se singularise par rapport à ses partenaires, au point d'apparaître parfois comme un modèle de ce qui ne fonctionne pas* » ! De façon plus radicale, le rapport affirme (page 42) : « *La perte de vitesse de notre enseignement supérieur nous place en position de faiblesse dans la compétition mondiale des talents. La France a atteint le seuil à partir duquel l'enseignement supérieur s'impose comme un vecteur essentiel de croissance vers la fin des années 70. Paradoxalement, c'est à partir de cette période que l'enseignement supérieur s'est mis à accumuler un nombre important de faiblesses. Et ce sont ces faiblesses qui constituent aujourd'hui l'un des obstacles les plus sérieux à l'affirmation de la France dans l'économie de l'immatériel. Loin d'être ponctuelles, elles révèlent une crise d'ensemble du modèle.* » Le rapport établit « un rapport de causalité » direct entre l'enseignement supérieur et le « retard » économique de la France [12]. En isolant un facteur stratégique de « l'économie de l'immatériel », le rapport en surcharge évidemment la responsabilité. Plus l'enseignement supérieur « s'impose comme le cœur de notre système productif, plus nos faiblesses deviennent un handicap. » Conclusion logique de ce raisonnement « en boucle » (l'économie immatérielle est bâtie sur la connaissance, donc il faut agir sur l'éducation pour améliorer l'économie) : « *L'économie immatérielle accélère la nécessité d'effectuer une transition éducative en France, en remettant en cause les choix qui structurent notre politique éducative depuis plusieurs décennies.* »

La règle de trois : autonomie, sélection, partenariat privé-public

Le rapport plaide pour des réformes (engagées depuis) poursuivant trois orientations stratégiques : l'autonomie, la sélection et les partenariats privé public (PPP) : « *Ce qui marche est aujourd'hui largement connu. & les pays qui affichent aujourd'hui les meilleurs résultats en matière d'enseignement supérieur ont structuré leur système autour des principes de sélection, d'autonomie et de complémentarité entre les financements publics et privés. Privilégier ces trois principes permettrait à la France de constituer, comme d'autres, un cadre propre à élever la qualité de la science française, diffuser les résultats de cette recherche dans l'enseignement et favoriser l'innovation par le transfert de connaissances.* »

Le rapport donne toute sa signification et sa portée à « l'autonomie » telle qu'elle a été mise en œuvre avec la LRU. Pour ce faire, le raisonnement procède négativement en énumérant les lourdes conséquences « pour l'économie française » que générerait l'absence d'autonomie des Universités : « *On peut en dénombrer au moins trois. Première conséquence, une émulation et une incitation à l'excellence académique et scientifique qui se trouvent anesthésiées. (&) Deuxième conséquence, un impact négatif sur le potentiel de recherche. En l'absence de filtre à l'entrée et d'informations suffisantes des étudiants, les filières qui attirent le plus les étudiants peuvent ne pas être prioritaires en terme d'intérêt de recherche pour l'économie. (&) Troisième conséquence, une absence d'incitation*

des établissements à accroître leurs ressources propres par une meilleure valorisation de leurs actifs, à augmenter le nombre de leurs étudiants et à développer une politique de marque. Actifs matériels bien sûr, notamment le patrimoine immobilier. Mais actifs immatériels également, qui peuvent résulter de la vente de prestations de services aux entreprises, de la valorisation des résultats de leur recherche ou, comme le font certaines universités américaines, de la vente d'un savoir-faire pédagogique à des pays qui souhaitent investir dans l'enseignement supérieur. Contrairement aux universités étrangères dont les ressources dépendent en large partie des droits d'inscription, donc du nombre d'élèves inscrits, les universités françaises ne sont pas encouragées à développer une politique de marque, destinée à les rendre visibles au plan international, en s'appuyant sur les techniques de marketing qui ont fait leur preuve à l'étranger. »

Le marketing et le modèle anglo-saxon doivent ainsi réorienter la politique universitaire. Il en va de même pour la sélection des étudiants : *« force est de constater que les pays qui effectuent une sélection à l'entrée ont un meilleur taux de réussite dans l'enseignement supérieur (73,6 %) que ceux qui posent un principe général de liberté d'accès (58 %). Le décalage est à cet égard saisissant avec les grandes universités anglo-saxonnes qui, cherchant activement à accroître le produit des droits d'inscription, se sont investies massivement dans le développement de l'éducation à distance (e-learning) pour recruter des étudiants étrangers, et envisagent, pour certaines d'entre elles, la vente de contenus sur des sites commerciaux. »* (p. 46).

Enfin le rapport plaide pour la concentration des Universités et des centres de recherche autour de dix pôles d'excellence [13] afin de renforcer les PPP sur le modèle des pôles de compétitivité [14]. S'inspirant de la stratégie managériale des fusions-acquisitions que pratiquent les firmes pour affronter la « mondialisation », le rapport propose la concentration des Universités considérées comme des entreprises, fut-elle productrice de fortes inégalités territoriales et sociales : *« À terme, il faut concentrer les moyens pour augmenter la qualité de la recherche & la France ne peut espérer conduire à un niveau d'excellence internationale plus de quatre-vingts universités et encore plus d'instituts de recherche. De fait, les pays performants en termes de recherche s'appuient sur un nombre plus limité de grands établissements de recherche, le plus souvent des universités, en distinguant des universités à vocation internationale, tournées vers la recherche de pointe et, à ce titre, en concurrence avec les meilleurs établissements mondiaux, des universités locales dont la vocation est la formation supérieure de la population. »*

En conclusion, la philosophie du rapport Jouyet/Lévy est pétrie du credo néo-libéral et de la dogmatique managériale, mixant la logique comptable et financière aux poncifs du marketing et de la publicité. Les réformes qu'il propose - et qui sont d'ailleurs suivies avec constance par les pouvoirs publics - visent à quantifier « l'immatériel », à commencer par l'éducation et la recherche, pour les traiter comme des actifs et des signes valorisables, afin de collecter des recettes supplémentaires pour les Universités, et réciproquement pour soutenir le secteur privé défaillant dans la recherche. Au nom de la compétitivité, du marketing et de la publicité, présentés comme des emblèmes de la modernité, le projet présenté par le rapport Jouyet/Lévy poursuit la transformation de l'Etat et des services publics, dont les Universités, en entreprises et de ses responsables en managers. Cette rupture doctrinale de l'Etat-Entreprise et de la dogmatique managériale est une nouvelle forme de la « censure » (avec un « s ») ou de la « castration mentale » selon le poète Bernard Noël, c'est-à-dire une perte de sens. Toute l'histoire des sciences et des connaissances plaide contre la pauvre vision quantificatrice de l'utilité et de l'efficacité que l'Etat-Entreprise prétend aujourd'hui symboliser.

Pierre Musso est professeur à l'Université de Rennes II.

[1] Publié à La Documentation Française. Décembre 2006. Accessible en ligne : www.finances.gouv.fr/directions_ser...

[2] Au titre du monde académique, on notera la présence d'Elie Cohen Professeur d'économie, membre du CAE et d'Ezra Suleiman Professeur à Princeton et à l'Institut d'Études politiques de Paris.

[3] Interview au Monde du 25 février 2007.

[4] On lit page 10 du rapport : « Plusieurs facteurs expliquent cette évolution. D'abord, nos économies sont passées d'une logique de reproduction à une logique d'innovation, dans laquelle il ne suffit plus de refaire ce qui s'est fait de mieux dans le passé ou ailleurs, mais il est nécessaire d'innover, toujours plus et toujours plus vite, pour continuer à croître. Deuxième rupture : la révolution technologique constatée en matière d'information et de communication, qui constitue à la fois le moteur et la conséquence des changements en cours. Enfin, l'augmentation régulière de la part du secteur des services contribue également à dématérialiser de plus en plus notre économie. En toile de fond, deux autres tendances lourdes des économies développées – la mondialisation et la financiarisation – facilitent le recentrage des entreprises sur les activités les plus créatrices de valeur, c'est-à-dire les activités immatérielles. »

[5] Voir notamment Pierre Legendre, *Dominium Mundi. L'Empire du Management*. Mille et nuits. 2007

[6] Jean Baudrillard, *Simulacre et simulation*, page 11. Galilée, 1981.

[7] « La montée en puissance du capital immatériel par rapport au capital physique est ancienne et remonte, pour certains auteurs, aux années 1920. Il semble cependant que cette tendance ait pris, depuis les années 1980, une nouvelle dimension et que les économies de l'OCDE aient atteint un point de basculement : désormais, la dynamique de la croissance et de la création de valeur repose avant tout sur des éléments immatériels : savoirs, connaissances, nouvelles idées, contacts, modalités d'organisation ».

[8] Elle a été mise en place dès mai 2007.

[9] « RECOMMANDATION N11 : Accélérer la mise en ligne des données publiques et recourir au financement des sites publics par la publicité &. Il apparaît par ailleurs indispensable que les administrations soient encouragées à créer leur business model des sites publics » (p. 124).

[10] La recommandation n10 est la suivante : « autoriser les musées à louer et à vendre certaines de leurs Suvres&Les Suvres des établissements devraient être classées en 2 catégories, les trésors nationaux et les Suvres libres d'utilisation. Les Suvres libres d'utilisation devraient être inscrites à l'actif des établissements et être reconnues aliénables ».

[11] « La France ne pourra pas faire l'économie d'une augmentation des moyens consacrés à l'enseignement supérieur. Mais cela ne suffira pas. Une réforme des structures mêmes du système français est indispensable. Elle passe par la consécration de l'autonomie des établissements, qui devraient avoir la capacité de gérer plus librement leurs personnels non enseignants, l'utilisation de leurs crédits, de valoriser leur savoir-faire, d'offrir une rémunération supérieure pour attirer ou garder des enseignants ou de fixer les conditions d'entrée des étudiants. La compétitivité de la France dans ce domaine est un élément essentiel sans lequel il ne pourra pas être question de croissance de l'immatériel. »

[12] Page 40 et suivantes : « C'est, en conséquence, de plus en plus sur l'efficacité du système d'enseignement supérieur et de recherche que reposera la compétition économique future. Tirant les conséquences de ce lien de causalité, un certain nombre de pays, notamment le Japon, la Chine, l'Inde et plusieurs pays d'Europe, ont fait de la réforme de leurs structures d'enseignement et de recherche une priorité. »

[13] « RECOMMANDATION N58 : La Commission préconise le regroupement de l'essentiel des structures de recherche autour d'une dizaine de centres d'excellence de recherche et d'enseignement. »

[14] « Au niveau de la recherche, la Commission suggère de renforcer les projets de recherche communs entre entreprises et laboratoires publics. À cet effet, les pôles de compétitivité qui se développent au niveau local constituent une initiative bienvenue. »